

● (1240)

En outre, je crois que ce projet de loi est un tant soit peu mal avisé en ce sens qu'il retire presque tout à fait à la Chambre son droit de regard sur les contributions futures au Fonds monétaire international. Le projet de loi C-126 visant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, comporte deux courts articles. Le premier dispose, et j'en cite un extrait:

«5.1(1) Le ministre des Finances peut prêter au Fonds monétaire international, au taux d'intérêt et autres conditions que le gouverneur en conseil peut approuver, la ou les sommes d'argent nécessaires au financement d'une fiducie ou de tout autre organisme constitué par le Fonds . . .

Autrement dit, cet argent ne sera pas uniquement affecté aux fins prévues actuellement; si le FMI fixe de nouveaux objectifs ou établit de nouveaux programmes, il n'est pas nécessaire d'en discuter, et on ne le fera probablement pas, à la Chambre des communes, parce que le ministre a maintenant le pouvoir d'affecter cet argent comme bon lui semble ou selon le bon plaisir du FMI.

Le ministre peut mettre à la disposition du FMI «la ou les sommes d'argent nécessaires au financement d'une fiducie . . . » Ce sont des objectifs très vagues, que le Fonds n'essaie pas nécessairement d'atteindre, comme maintenir le niveau de revenu des gens du pays auquel le FMI prête de l'argent.

Cet article ajoute ceci: «jusqu'à concurrence de cinq cent cinquante millions de dollars ou du montant supérieur que peut fixer le gouverneur en conseil. Si le gouverneur en conseil décidait d'ajouter 1 ou 10 milliards de dollars, il ou elle n'aurait pas besoin de demander la permission au Parlement. On dit tout montant que peut fixer le gouverneur en conseil.

Le deuxième paragraphe dit que «le ministre des Finances peut mettre à la disposition . . . » Le premier paragraphe dit «prêter» et le deuxième dit:

(2) Le ministre des Finances peut mettre à la disposition du Fonds monétaire international, aux conditions que le gouverneur en conseil peut approuver, la ou les sommes d'argent nécessaires au financement d'une fiducie ou de tout autre organisme constitué par le Fonds pour l'aider à s'acquitter de sa mission, et ce jusqu'à concurrence de deux cent cinquante millions de dollars ou du montant supérieur que peut fixer le gouverneur en conseil.

Autrement dit, le projet de loi donne carte blanche au Cabinet en ce qui concerne les prêts ou les sommes mises à la disposition du Fonds monétaire international. Cette liberté ne concerne pas seulement les limites dans lesquelles il peut prêter ou mettre des sommes à la disposition du FMI mais aussi l'affectation des sommes d'argent et leur destination. Si le Fonds monétaire international avait la réputation d'aider les gens qu'il est censé aider, ce serait plus acceptable, mais ce n'est pas le cas.

Je voudrais m'éloigner un peu des chiffres et des termes juridiques arides pour dire ce que j'ai vu il y a deux ans lorsque j'étais en mission parlementaire au Guatemala. Je voudrais parler de l'homme à la houe. Il existe un portrait célèbre d'homme à la houe peint par un artiste européen. Il s'agit dans ce cas-ci d'un autre homme et d'une autre houe. Dans la célèbre peinture européenne, l'homme a une houe analogue à celle que nous pouvons employer dans notre jardin. Celle du Guatemala était au moins deux, voire, quatre fois plus grosse; c'était un outil très lourd. Lorsque nous sommes passés près de

Accords de Bretton Woods—Loi

cette personne à la campagne, les fonctionnaires m'ont dit que c'était le seul progrès technologique apporté aux peuples indigènes de l'Amérique centrale par cinq siècles de conquête et d'occupation européennes.

Cet homme à la houe était le frère ou le cousin des autres personnes que j'ai vues là. Ils se servaient de leurs houes pour biner un coteau incliné au moins à 45 degrés et parfois, à 60 degrés. C'était là la seule terre qu'ils pouvaient travailler, la seule terre qu'on leur permettait de posséder. Sur la route, j'ai vu l'un de ses frères ou cousins porter du bois à brûler, des billots qui avaient été fendus et sciés. La charge était presque aussi grosse que lui. Il amenait cette charge là où il en aurait besoin pour sa famille. Derrière lui, il y avait une femme qui transportait sur sa tête un gros fagot de bois à brûler.

Nos fonctionnaires de l'ACDI m'ont expliqué que les intérêts passent plusieurs heures par jour à trouver le bois et l'eau dont ils ont besoin pour la cuisson. Pas surprenant que ces gens soient pauvres. Pendant quelques jours ou quelques semaines par an, ils peuvent descendre vers la côte travailler pour un maigre salaire à la récolte du coton ou du sucre ou à d'autres travaux semblables. Cependant, en définitive, 80 p. 100 de leurs enfants souffrent de malnutrition. Selon moi, il est manifeste que cette situation n'existe pas depuis des siècles. Le fait que 80 p. 100 des enfants d'un pays souffrent de malnutrition est une réalité des temps modernes.

L'homme à la houe contribue peu, mais contribue tout de même, à la richesse du Canada, des États-Unis et des autres pays prêteurs du monde. Mon collègue a signalé que, l'année dernière, les pays du tiers monde, dont ce pays fait partie, ont versé aux pays industrialisés 6 milliards de dollars de plus qu'ils n'en ont reçus, sous une forme ou sous une autre. Les pays les plus pauvres ont donc versé aux pays les plus riches 6 milliards de dollars. C'est pourquoi je pense à l'homme à la houe lorsque j'examine ce projet de loi.

Il y a une autre raison à cela. Dans ma jeunesse, à Winnipeg, au cours de la grande crise, j'ai entendu dire qu'il y avait deux sortes d'agriculteurs—ceux qui exploitent la terre et ceux qui exploitent les agriculteurs. Cette exploitation des agriculteurs ne s'arrête pas au Canada, mais elle s'étend au Guatemala et à des dizaines d'autres anciennes colonies européennes que nous appelons maintenant le tiers monde. Le Guatemala exporte des denrées, car on y retrouve bien des terres riches. Il ne s'agit pas du Sahara ni même du Sahel. Le Guatemala peut compter sur certaines des terres agricoles les plus riches du monde, sur un excellent climat et sur un sol fertile dans la plaine.

Il y a quelques générations, les propriétaires terriens et l'armée ont forcé les autochtones qui forment la grande majorité des habitants du pays à quitter les terres arables pour aller se réfugier dans les montagnes. Ils ne les ont pas tous tués, car ils devaient constituer une main-d'oeuvre à bon marché. Je le répète, au moment des récoltes, pendant quelques jours ou quelques semaines, ils vont travailler pour presque rien près de la côte. Ils vivent dans les montagnes, incapables de nourrir adéquatement leurs enfants, mais ils sont censés survivre pour constituer une réserve de travailleurs à bon marché.